

Démocratie sociale une exigence, un droit pour tous les salariés

Pour que notre voix soit entendue, Parce que la démocratie suppose que ce soit la majorité qui décide, Pour que chaque salarié ait droit à être représenté et à bénéficier d'accords collectifs, nous demandons :

- ☐ la tenue régulière d'élections professionnelles dans chaque entreprise, quelle que soit sa taille :
 - → **pour** étendre à tous les salariés le droit à la représentation et à la négociation (actuellement, plus d'un salarié sur deux n'a ni délégué du personnel ni comité d'entreprise) ;
 - **→ pour** apprécier la représentativité de chacune des organisations syndicales ;
- ☐ *l'instauration du principe de l'accord majoritaire* à tous les niveaux de négociation du public comme du privé, entreprise, branche professionnelle et au plan interprofessionnel;
- ☐ *le respect de la liberté syndicale* sur le lieu de travail et du droit pour chaque salarié à rejoindre le syndicat de son choix.

NOM	Prénom	Entreprise	Signature

La Cgr - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 . e-mail : info@cgt.fr - site : http://www.cgt.fr - 10 octobre 2003